



Distr. limitée 13 juin 2013 Français Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-huitième session

Bonn, 3-14 juin 2013 Point 11 c) de l'ordre du jour Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement

au titre du mécanisme pour un développement propre

Incidences de la prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet

> de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a poursuivi son examen du point de l'ordre du jour et a invité les Parties à soumettre au secrétariat, d'ici au 19 février 2014, leurs vues sur les incidences d'une éventuelle révision de la désignation des terres satisfaisant aux critères requis aux fins de l'exécution d'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du mécanisme pour un développement propre au cours de la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto.

2. Le SBSTA a demandé au secrétariat de mettre les vues communiquées à disposition sur le site Web de la Convention puis de regrouper les vues ainsi recueillies dans un document de la série MISC, pour examen par le SBSTA à sa quarantième session (juin 2014).

Merci de recycler